

Annexe 3 Protocole départemental d'accompagnement des scolarisations complexes

Niveau 1 : L' école

1. Mobilisation de l'équipe éducative:

- Equipe enseignante
- Membres du RASED
- Médecins et infirmier scolaire
- Familles
- Autres

2. Mises en œuvre des dispositifs: PPRE, PAP, PAI, MOPPS

Niveau 2 : La circonscription

1. Mobilisation du pôle ressources (sur décision de l'IEN CCPD):

- CPC
- EPRC
- Coordonnateur EMAS
- Personnels ESMS de proximité
- PRE
- Autres

2. Analyse critique de la situation

3. Observations in situ – regards croisés

4. Dispositions pour étayer la scolarisation plein et entière

Niveau 3 : Le service départemental de l'Ecole inclusive de la DSDEN du Rhône (SDEI) - Médecin CT - CT SS

1. Concertation IEN CCPD – IEN SDEI

- Etude des dispositifs mobilisés: PPRE - PAP - MOPPS
- Bilan des actions engagées par le pôle ressources

2. Actions circonscription – SDEI – médecin CT

- Visite conjointe CPC SDEI-CPC/EPRC : observations- conseils - plan d'action détaillé (pas à pas)
- Formation de l'équipe enseignante par formateur
- Mobilisation IEN SDEI et médecin CT sur EE ou ESS ciblées

3. Perspectives soumises à saisine de la cellule d'appui départementale

- Aménagements de la scolarisation
- Allègement de la scolarisation
- Réorientation (révision de la notification MDMPH)
- Suspension provisoire de scolarisation

Cellule d'appui départementale (ADASEN , Médecin CT, SS CT, IEN CCPD, IEN SDEI)

- Suivi des scolarisations « haute intensité »
- Etudes des perspectives d'aménagements, d'allègements

Prendre en compte les
BEP des
élèves
Déclaration de
Salamanca
1994

Priorité à une
scolarisation
en milieu
ordinaire
Loi de 2005

Principe
d'éducabilité
et pour
l'égalité des
chances
Loi de 2013

Ecole de la
confiance :
rendre
l'Ecole plus
inclusive
Loi de 2019

Service Départemental de l'Ecole Inclusive
DSDEN Rhône

Sollicitation du pôle ressources de
circonscription par la direction de l'école

Sollicitation du
service départemental
de l'Ecole inclusive
de la DSDEN du Rhône
par l'IEN CCPD

Niveau 1 : L'école

- **Je suis enseignant :**
 - ☐ Je rencontre la famille.
 - ☐ J'en parle en conseil des maîtres.
 - ☐ J'en parle au RASED.
 - ☐ Je formalise un PPRE.
 - ☐ Si l'élève a déjà un dossier MDPH, j'écris la mise en œuvre du PPS (MOPPS).
 - ☐ Je propose aux parents de prendre rendez-vous avec le médecin traitant pour parler des difficultés que l'enfant rencontre à l'école
 - ☐ Je me mets en lien avec les professionnels qui suivent l'enfant avec l'accord des parents.
- **Avec la direction :**
 - ☐ Je contacte la PMI ou le Centre médico-scolaire si la santé de l'enfant est questionnée.
 - ☐ Je contacte l'assistante sociale si la situation sociale de l'enfant est en jeu.
 - ☐ Je propose le PRE à la famille si l'école appartient au Quartier Politique de la Ville.



La situation n'évolue pas favorablement, la direction renseigne la fiche saisine du pôle ressources et l'adresse à la circonscription = **passage en niveau 2.**

Protocole départemental d'accompagnement des scolarisations complexes

Niveau 2 : La circonscription

- Reçoit la fiche saisine du pôle ressources,
- Analyse la situation :
 - Pour mobiliser les membres du pôle ressource en fonction des difficultés de l'élève, de l'enseignant et de l'équipe,
 - Pour organiser un temps d'observation et/ou d'échange avec l'enseignant,
 - Pour proposer des aménagements à mettre en place dans la classe, l'école,
- Accompagne l'enseignant dans la mise en œuvre des aménagements jusqu'à apaisement de la situation,
- Assure la coordination entre les partenaires,
- Aide à l'élaboration du protocole de gestion de crise si besoin,
- Peut participer aux équipes éducatives ou équipes de suivi de scolarisation,
- Peut recevoir les parents.



La situation n'évolue pas favorablement, la circonscription renseigne la fiche saisine du pôle école inclusive de la DSDEN = **passage en niveau 3**

Niveau 3 : Le service départemental de l'Ecole inclusive

1. Concertation IEN CCPD – IEN SDEI

- Etude des dispositifs mobilisés: PPRE - PAP - MOPPS
- Bilan des actions engagées par le pôle ressources

2. Actions circonscription – SDEI – médecin CT

- Visite conjointe CPC SDEI-CPC/EPRC : observations- conseils - plan d'action détaillé (pas à pas)
- Formation de l'équipe enseignante par formateurs
- Mobilisation IEN SDEI et médecin CT sur EE ou ESS ciblées

3. Perspectives soumises à saisine de la cellule d'appui départementale

- Aménagements de la scolarisation
- Allègement de la scolarisation
- Suspension provisoire de scolarisation
- Réorientation (révision de la notification MDMPH)

Cellule d'appui départementale (ADASEN , Médecin CT, SS CT, IEN CCPD, IEN SDEI)

→ Suivi des scolarisations « haute intensité »

→ Etudes des perspectives de réorientations , d'allègements et de suspensions de scolarisation

- **BEP** : besoins éducatifs particuliers
- **Coordonnateur EMAS** : équipe mobile d'appui à la scolarisation
- **CPC** : conseiller pédagogique circonscription
- **EE** : équipe éducative
- **EPRC** : enseignant pôle ressource de circonscription
- **ESS** : équipe de suivi de la scolarisation
- **IEN CCPD** : inspecteurs Education Nationale Chargé de circonscription premier degré
- **IEN SDEI** inspecteur du service départementale de l'école inclusive
- **MDMPH** : maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées
- **MOPPS** : mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation
- **PAI** : projet d'accueil individualisé
- **PAP** : plan d'accompagnement personnalisé
- **PMI** : protection maternelle et infantile
- **PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative
- **PRE** : programme de réussite éducative
- **SDEI** : service départemental de l'école inclusive